#

# Descriptif type : Allura 0.70

**Revêtement de sol PVC hétérogène compact U4 P3 en lames ou dalles**

Fourniture et pose d’un revêtement PVC hétérogène compact certifié QB UPEC en lames ou dalles de classement **U4 P3 E2 C2** de type Allura 0.70.

Le revêtement de sol sera un revêtement **PVC hétérogène** compact décoratif en dalles et lames calandré sous haute pression de conception et fabrication 100 % européenne à partir d'une technologie **sans phtalate**. Il bénéficiera d’une résistance au glissement accrue **(R10**), d'une très bonne résistance au trafic et d'une excellente résistance au poinçonnement **pr ≤ 0,03** mm.

Son armature en voile de verre lui conférera une excellente stabilité dimensionnelle
**≤ 0,05 %**. Il sera doté d’une couche d’usure en PVC compact transparente groupe T d’abrasion et il bénéficiera d’une protection de surface PUR de type polyuréthane qui facilitera l’entretien et évitera l’application d’une métallisation pendant toute la durée de vie du produit.

Il bénéficiera impérativement d’une garantie de 7 ans et pourra obtenir une extension jusqu’à 6 ans supplémentaires (suivant conditions de mise en œuvre des tapis de propreté Coral ou Nuway du fabricant (1)).

Les chutes de pose peuvent être recyclées via notre programme de recyclage Forbo Tournesol.

**Mode de pose**
Pose collée : mise en oeuvre et type de colle (type 640 eurostar special) suivant préconisations du fabricant et dans le respect du NF DTU 53.2.
En fonction de la classification UPEC des locaux du CSTB et de la nature du support l'Entreprise devra utiliser les méthodologies de mise en oeuvre qu'implique le classement E.
E1 : joints vifs sur support bois
E2 : joints vifs sur support béton
Dans le cas d'une pose sur terre-plein, l'entreprise prendra les dispositions nécessaires de préparation du support pour réaliser une barrière anti-humidité selon les prescriptions du NF DTU 53.2. L'Entreprise installera les compléments de finition utiles disponibles auprès du fabricant : plinthes ou plinthes décoratives PVC.

**Entretien**
L'entreprise en charge du nettoyage des revêtements devra impérativement respecter les protocoles d'entretien du fabricant. La notice d'entretien devra être transmise par le présent lot revêtement de sol ou par le fabricant.

*(1) L’extension de garantie peut s’appliquer à partir du 2e ML de Tapis de Propreté Coral® ou de la mise en place d’un système Nuway® selon trafic (voir conditions sur www.forbo-flooring.fr).*